

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

TABLEAU À COLLER SUR LA PREMIÈRE PAGE DE VOTRE COPIE

DOSSIER	THÈME	ANNEXES	PAGES À RENDRE	NOTE
1	Le contrat de vente	ANNEXES 1.1, 1.2 et 1.3	2 et 3	/ 12
2	Le budget de l'État	ANNEXES 2.1 et 2.2	4 et 5	/ 12
3	Le Conseil des Prud'hommes	ANNEXE 3	Sur votre copie	/ 16
RÉSULTAT	TOTAL NOTE SUR 20			/ 40 <input type="text"/>

L'ensemble des pages à rendre doit être joint à votre copie, y compris celles qui n'ont pas été complétées.

ACADÉMIES DU GRAND EST	Session 2005	CORRIGÉ	
B. E. P. Métiers du Secrétariat et de la Comptabilité			
EP3 Épreuve économique et juridique	Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 1 / 7

DOSSIER 1

Le contrat de vente

Monsieur David LAINGUI vient de passer commande d'une armoire chez BUT. Le vendeur lui remet un exemplaire du Bon de commande après signature et versement d'un acompte.

A partir des ANNEXES 1.1, 1.2 et 1.3 et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1 – Quelles sont les parties au contrat ? Comment nomme-t-on chacune d'elle ?

- | | |
|--------------------------------------|---------------|
| <i>- David LAINGUI : l'acheteur</i> | 0,5 pt |
| <i>- Le magasin BUT : le vendeur</i> | 0,5 pt |

3 – Comment ce contrat a-t-il été formé ?

<i>Par consentement mutuel des deux parties (chose vendue et prix).</i>	1 pt
---	-------------

4 – Comment s'établit la preuve de cette vente entre M. LAINGUI et BUT ?

<i>Par la signature du bon de commande des deux parties au contrat (acheteur et vendeur).</i>	1 pt
---	-------------

5 – Que signifient et quelles sont les conséquences des expressions (Annexe 1.2) :
« le présent bon de commande a un caractère ferme et définitif »,
« le versement effectué par le client a expressément le caractère d'un acompte » ?

- | | |
|--|--------------|
| <i>- l'expression signifie que la vente est définitivement conclue entre l'acheteur et le vendeur, chacun s'étant entendu, au moment de la signature, sur la chose et le prix.</i> | 1 pt |
| <i>- l'acompte engage le client à mener son achat à terme (prendre possession de la marchandise et régler le solde dû)</i> | 1 pt. |

ACADÉMIES DU GRAND EST	Session 2005	CORRIGÉ	
B. E. P. Métiers du Secrétariat et de la Comptabilité			
EP3 Épreuve économique et juridique	Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 2 / 7

6 – Quelle différence faites-vous entre « acompte » et « arrhes » ?

Les sommes versées à l'avance, en général pour une réservation et non une vente définitive, s'appellent des arrhes. Elles n'engagent pas définitivement l'acheteur à l'inverse de l'acompte. Si l'acheteur ne prend pas possession de la marchandise, le commerçant est en droit de conserver la somme versée à titre d'arrhes (article 1590 du code civil). 2 pts

6 – Ce contrat de vente, est-il :

	OUI (1)	NON (1)	Justifier votre réponse
Un acte authentique ?		X	Il ne s'agit pas d'un acte établi par le notaire. 0,5 pt
Un acte sous seing privé ?	X		Il s'agit d'un acte établi par les parties (l'acheteur et le vendeur) 0,5 pt
Unilatéral ?		X	Les obligations du contrat ne sont pas exclusivement à la charge d'une des parties. 0,5 pt
Synallagmatique ?	X		Les obligations du contrat sont réciproques. 0,5 pt
À titre gratuit ?		X	Il ne s'agit pas d'une donation, l'acheteur devra payer le prix convenu. 0,5 pt
À titre onéreux ?	X		L'acheteur acquiert le bien en le payant 0,5 pt

7 – Citez pour chacune des parties au contrat leurs obligations respectives.

ACHETEUR	VENDEUR
Obligation de prendre possession de la marchandise commandée et d'en payer le prix convenu à la date fixée. 1 pt	Obligation de délivrer la marchandise commandée par l'acheteur. 0,5 pt
	Obligation de garantir le bien livré contre les vices cachés. 0,5 pt

ACADÉMIES DU GRAND EST	Session 2005	CORRIGÉ	
B. E. P. Métiers du Secrétariat et de la Comptabilité			
EP3 Épreuve économique et juridique	Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 3 / 7

DOSSIER 2

Le budget de l'État

Les ressources nécessaires au fonctionnement de l'État proviennent des impôts prélevés. Elles permettent de financer les dépenses publiques. Ces ressources et ces dépenses sont inscrites dans le budget de l'État.

A partir des ANNEXES 2.1 – 2.2 et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1 – Quels sont les ministres qui sont à l'origine de l'élaboration du budget de l'État ?

Le premier ministre et le ministre du budget.

2 pts

2 – Quel autre nom donne-t-on au budget de l'État ? A quel moment ?

Projet de loi de finances (au moment de son adoption en conseil des ministres et de son dépôt au parlement). Après son adoption par le parlement on parle de loi de finances. 1 pt

3 – A combien s'élève le montant prévisionnel des recettes pour 2005 ? Quelle est la principale recette fiscale ? Exprimez-la en pourcentage. Cette recette provient-elle de la perception d'un impôt direct ou indirect ? Justifier votre réponse.

- Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 305 milliards d'euros.

0,5 pt

- La TVA. 41,70 % des recettes du budget.

0,5 pt

- Impôt indirect : impôt payé par le consommateur à un intermédiaire (le commerçant) qui le reverse ensuite à l'État.

0,5 pt

4 – A combien s'élève le montant prévisionnel des dépenses pour 2005 ? Quel est le principal poste de dépense de l'état ? Exprimez-le en pourcentage.

- Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 350,2 milliards d'euros.

0,5 pt

- Poste consacré au paiement des fonctionnaires civils de l'État.

0,5 pt

- 29,15 % des dépenses du budget.

0,5 pt

ACADÉMIES DU GRAND EST	Session 2005	CORRIGÉ	
B. E. P. Métiers du Secrétariat et de la Comptabilité			
EP3 Épreuve économique et juridique	Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 4 / 7

5 – Comment appelle-t-on la différence entre le montant des recettes et celui des dépenses ? A combien s'élève cette différence pour 2005 ? Préciser sa nature et indiquer son évolution.

- | | |
|--|--------|
| - Le solde budgétaire | 0,5 pt |
| - 45,2 milliards d'euros | 0,5 pt |
| - Déficit budgétaire. Ce déficit prévisionnel est en recul (55 milliards en 2004). | 1 pt |

6 – Pour 2005, quelle priorité s'est fixée le gouvernement vis-à-vis de la situation budgétaire rencontrée ? Pourquoi ? Comment compte-t-il y parvenir ?

- | | |
|---|-------|
| - Le gouvernement s'est fixé comme priorité de réduire le déficit budgétaire. | 1 pt |
| - D'une part, le déficit budgétaire entraîne une augmentation des dépenses de l'État notamment par le paiement d'intérêts consécutifs à la dette (39,9 milliards d'euros). D'autre part, il est nécessaire de respecter les règles budgétaires européennes qui limitent le déficit budgétaire sous une barre de 3 % du PIB. | 2 pts |
| - En maîtrisant les dépenses de l'État (gestion responsable des fruits de l'impôt). | 1 pt |

ACADÉMIES DU GRAND EST	Session 2005	CORRIGÉ	
B. E. P. Métiers du Secrétariat et de la Comptabilité			
EP3 Épreuve économique et juridique	Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 5 / 7

DOSSIER 4
Thème de réflexion

LE CONSEIL DES PRUD'HOMMES

A partir de l'ANNEXE 3.1 et de vos connaissances, vous devez, sur la copie d'examen, dans un développement d'une vingtaine de lignes :

- en introduction

(6 pts)

Présenter la situation :

- litige,

Madame X estime avoir été licenciée de façon abusive pendant sa période d'essai. En effet, son employeur estime que la période d'essai n'a pas été concluante alors que durant celle-ci Madame X était en arrêt après avoir été victime d'un accident de travail. Elle demande réparation du préjudice subi (dommages et intérêts - indemnités).

2 pts

- demandeur,

Madame X l'employée.

0,5 pt

- défendeur,

Société Y l'employeur.

0,5 pt

- tribunal compétent,

Le Conseil des Prud'hommes est compétent puisqu'il s'agit d'un litige qui oppose un salarié à son employeur dans le cadre d'un contrat de travail.

2 pts

- composition.

Juridiction paritaire composée d'un nombre égal de conseillers salariés et conseillers employeurs (magistrats non professionnels).

1 pt

ACADÉMIES DU GRAND EST	Session 2005	CORRIGÉ	
B. E. P. Métiers du Secrétariat et de la Comptabilité			
EP3 Épreuve économique et juridique	Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 6 / 7

- dans le développement

(8 pts)

Exposer le déroulement de l'ensemble de la procédure :

- différentes phases

La procédure prud'homale s'est déroulée en deux étapes :

- *la première étape, concerne la tentative de conciliation, qui est obligatoire et qui vise à rechercher une entente entre les parties. La conciliation n'a pas abouti puisque le litige a fait l'objet d'un jugement (les candidats n'avaient pas cette information mais ils devaient mentionner cette phase puisqu'elle est obligatoire - déduction logique : l'affaire passe en jugement lorsque la conciliation échoue). 3 pts*
- *la seconde concerne le jugement. L'affaire a été jugée à la majorité absolue des voix des conseillers prud'homaux. Le conseil des prud'hommes a débouté Madame X de ses demandes en estimant qu'elle n'avait pas rempli ses obligations envers son employeur. Madame X n'a pas été satisfaite du jugement rendu. Elle a déposé un recours auprès de la Cour de Cassation. On en déduit qu'il s'agit d'un litige inférieur ou égal à 3 980 € qui n'a pu faire l'objet d'un appel. Le Conseil des prud'hommes a statué en premier et dernier ressort. 3 pts*

- position de la cour de cassation.

La Cour de cassation a cassé et annulé le jugement rendu par le conseil des prud'hommes en estimant que l'employeur ne pouvait rompre le contrat de travail pendant un arrêt dû à un accident de travail même si cette rupture intervient pendant la période d'essai.

2 pts

- en conclusion

(2 pts)

Préciser les conséquences de l'arrêt de la cour de cassation.

L'affaire est renvoyée devant un autre tribunal de même niveau. Dans le cas présent, l'affaire est renvoyée devant le Conseil des prud'hommes de Briançon.

ACADÉMIES DU GRAND EST	Session 2005	CORRIGÉ	
B. E. P. Métiers du Secrétariat et de la Comptabilité			
EP3 Épreuve économique et juridique	Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 7 / 7